Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023107-DE

N°2023-107

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 06 JUILLET 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 06 du mois de juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 30 juin 2023 et affichée le vendredi 30 juin 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, ROBILLARD Christophe, GRANDJEAN Laurent, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : BAKKER Hubert représenté par COURTYTERA Véronique, PERALTA SUAREZ Mari représentée par LONY Eva, GANDARD Isabelle représentée par Sandrine THUMEREL, VAN ASSELT Laurence représentée par LAURENT Pierre, TEXEIRA Christelle représentée par SEVESTE Claude, BAHIN Corinne représentée par GAIR Laurence et EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani.

Absents : COCHIN Lionel et TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Attribution d'une subvention aux associations qui ont perçu des Coupons Loisirs Activités Culture et Sport (CLACS).

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**20**
Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Votes pour :	**0**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 07/07/2023
Reçu en préfecture le 07/07/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230706-D2023107-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes des associations pour percevoir le remboursement des CLACS qu'elles ont reçus ;

Considérant la volonté de la municipalité d'encourager la pratique des activités culturelles et sportives sur la ville de Tournan-en-Brie ;

Considérant l'initiative de la ville de poursuivre la mise en place des bons nommés CLACS.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Maryse PELLETIER, Adjointe au Maire chargée de la culture et, de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Attribue une subvention à l'association

Associations	Nombre de CLACS remis à la ville	Montant de la subvention correspondante
CONSERVATOIRE	5	150 €
SCGT FOOTBALL	3	90 €
SCGT BADMINTON	18	540 €
TWIRLING BATON	19	570 €
TOTAL	**45**	**1 350 €**

- Dit que la dépense est inscrite au chapitre 65, article 65748, du budget 2023.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 06 juillet 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 07/07/2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 07/07/2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.